



**INTERVENTION DE L'AMBASSADEUR DU PARAGUAY MARIO SANDOVAL
DEVANT LE PARLEMENT EUROPÉEN
le 1^{er} février 2011**

- LES ACCORDS D'ASSOCIATION DOIVENT ETRE BENEFIQUES POUR LES CITOYENS DES REGIONS CONCERNEES ET NON SEULEMENT POUR LES GOUVERNEMENTS; C'EST POURQUOI IL EST TRES IMPORTANT QUE LES PARLEMENTS ORGANISENT CE TYPE DE REUNION AFIN DE DEBATTRE DES THEMES EN QUESTION, ETANT DONNE QUE LES PARLEMENTAIRES REPRESENTENT LEURS CITOYENS.
- AU COURS DE LA PRESIDENCE TOURNANTE DE SIX MOIS, EXERCEE CE SEMESTRE PAR LE PARAGUAY, NOUS AVONS PROPOSE, EN TANT QUE MESURE FONDAMENTALE, DE METTRE EN PLACE TOUTES LES CONDITIONS NECESSAIRES A LA CONCLUSION DE L'ACCORD D'ASSOCIATION BIREGIONAL, SI POSSIBLE SOUS LA PRESIDENCE PARAGUAYENNE, SINON DURANT LA PREMIERE PARTIE DE LA PRESIDENCE TOURNANTE URUGUAYENNE, QUI NOUS SUCCEDERA. NOUS SOUHAITONS AINSI EVITER DE REPRODUIRE CE QUI S'EST PASSE EN 2004, QUAND LES PARTIES N'ONT PLUS PU AVANCER EN RAISON D'UN GEL DES POSITIONS, SITUATION QUI N'A PROFITE A AUCUNE D'ENTRE ELLES. DANS CE DESSEIN, LA PRESIDENCE TOURNANTE PARAGUAYENNE A ELABORE UN CALENDRIER DE REUNIONS DYNAMIQUE, DEJA EN MARCHE.
- CONSIDERANT LA FERME VOLONTE EXPRIMEE PAR LE MERCOSUR D'AVANCER DANS CES NEGOCIATIONS, UN AUTRE OBJECTIF DE LA PRESIDENCE TOURNANTE PARAGUAYENNE CONSISTE A FAIRE AVANCER PARALLELEMENT LES TROIS VOLETS DE LA NEGOCIATION, DANS LA MESURE DU POSSIBLE. BIEN QUE LE VOLET COMMERCIAL SOIT PARTICULIEREMENT IMPORTANT POUR L'ACCORD, LES DEUX AUTRES VOLETS, SURTOUT LE VOLET POLITIQUE, DOIVENT PROGRESSER SIMULTANEMENT, DE FAÇON A INTERAGIR ET A SE RENFORCER MUTUELLEMENT, CE QUI PERMETTRAIT PAR AILLEURS D'EVITER DE DEVOIR EVENTUELLEMENT REVISER CERTAINS POINTS CONVENUS DANS LE VOLET QUI A ENREGISTRE LE PLUS D'AVANCEES EN RAISON D'ELEMENTS NEUFS APPARUS A LA FIN DE LA NEGOCIATION ET A CAUSE DESQUELS CETTE NEGOCIATION NE POURRAIT ETRE CONCLUE DE FAÇON APPROPRIEE.
- À LA SUITE DE LA REUNION DE NEGOCIATION QUI S'EST TENUE A BRASILIA EN NOVEMBRE/DECEMBRE 2010, LES PARTIES ONT CONVENU DE PARVENIR A UN ACCORD

GLOBAL, EQUILIBRE ET AMBITIEUX. D'UNE PART, L'ACCORD DOIT COUVRIR LA MAJORITE DES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET, DE L'AUTRE, L'ACCORD DOIT ETRE LE PLUS GLOBAL POSSIBLE. S'AGISSANT DE L'EQUILIBRE, LES AVANTAGES INDUITS PAR L'ACCORD DEVRAIENT ETRE SEMBLABLES OU EQUIVALENTS POUR LES DEUX REGIONS. DE MEME, LES CONCESSIONS FAITES PAR LES DEUX PARTIES DOIVENT ETRE EQUILIBREES.

- LORS DE LA DERNIERE REUNION DU COMITE DE NEGOCIATION BIREGIONAL, LE MERCOSUR ET L'UNION EUROPEENNE ONT ENGRANGE DES AVANCEES POUR LA PARTIE **REGLEMENTAIRE** DE DIFFERENTS DOMAINES DE LA NEGOCIATION, TELS QUE L'ACCES AU MARCHE, LES SERVICES ET LES INVESTISSEMENTS, LES REGLES D'ORIGINE, LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE, ETC.
- EN OUTRE, LES DEUX PARTIES SE SONT DEJA COMMUNIQUE CE QU'ELLES ATTENDAIENT DE L'ACCORD ET ONT PROPOSE DES DATES POUR S'ECHANGER ORALEMENT LEURS PROPOSITIONS (LORS DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE DE NEGOCIATION BIREGIONAL, QUI AURA LIEU A BRUXELLES EN MARS) ET, A LA FIN DE CE MOIS, ELLES DEVRAIENT LES TRANSMETTRE PAR ECRIT. ACTUELLEMENT, LES DEUX PARTIES PERFECTIONNENT LEURS PROPOSITIONS.
- EN CE QUI CONCERNE LES ACTEURS PARTICIPANT A CETTE NEGOCIATION, LES DEUX REGIONS SE CARACTERISENT PAR DES PROCESSUS D'INTEGRATION DE NIVEAUX DIFFERENTS, QUI S'EXPLIQUENT PAR DES FACTEURS HISTORIQUES AYANT CONDITIONNE LEUR DEVELOPPEMENT, DONT LEUR PATRIMOINE CULTUREL; CELA NE SIGNIFIE PAS QU'UN PROCESSUS SOIT MEILLEUR QUE L'AUTRE. LE MERCOSUR ESTIME QUE SON NIVEAU D'INTEGRATION ACTUEL EST SUFFISANT POUR FAIRE PROGRESSER CETTE NEGOCIATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD D'ASSOCIATION BIREGIONAL UE-MERCOSUR.
- APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPEEN APPROUVE LE 25 JANVIER 2010, ET EN PARTICULIER DE SES PARAGRAPHEs 25 A 28 ET D'AUTRES PARAGRAPHEs CONCERNANT LES NEGOCIATIONS AVEC LE MERCOSUR, NOUS, LES AMBASSADEURS DU GROUPE, CRAIGNONS QUE LE CONTENU DE CES PARAGRAPHEs NE PUISSE EVENTUELLEMENT DEBOUCHER SUR UNE SUSPENSION DES NEGOCIATIONS, NOUS RAMENANT A UNE SITUATION SEMBLABLE A CELLE DE 2004 ET HYPOTHEQUANT L'ACCORD PROPREMENT DIT.
- EN CE QUI CONCERNE LES NEGOCIATIONS MENEES ACTUELLEMENT, ELLES OBEISSENT A CERTAINS PRINCIPES FONDAMENTAUX QUI VISENT A CE QUE L'ACCORD CONCLU SOIT UN ACCORD DE QUALITE PROTEGEANT LES INTERETS DE TOUTES LES PARTIES, ET CE MALGRE LA LONGUEUR DU PROCESSUS DE NEGOCIATION. L'UN DE CES PRINCIPES EST CELUI DE L'«ENGAGEMENT UNIQUE», LEQUEL PERMET, AU TERME DE LA NEGOCIATION ET A LA LUMIERE DE TOUTES LES CONSEQUENCES ET REPERCUSSIONS DES DIFFERENTS ASPECTS NEGOCIES, DE S'ENGAGER RAPIDEMENT EN VUE DE L'INTEGRALITE DE L'ACCORD.
- VU LES REVENDICATIONS SPECIFIQUES DE CERTAINS SECTEURS DE NOS REGIONS, NOUS DEVRIONS DANS UN PREMIER TEMPS DETERMINER L'OBJECTIF A POURSUIVRE, EN VEILLANT A CE QUE LES ACTEURS ECONOMIQUES PUISSENT OPERER EFFICACEMENT DANS

LE CADRE DE REGLES CLAIRES, AFIN D'ASSURER LEUR COMPETITIVITE ET DE DIMINUER PROGRESSIVEMENT LES AIDES SELON UN CALENDRIER CONNU EN VUE DE LES INTEGRER DUMENT DANS LE MARCHE.

- LA PRESIDENCE PARAGUAYENNE DU MERCOSUR A L'INTENTION DE PARVENIR A UN ACCORD QUI PROFITE AUX DEUX PARTIES, DE FAÇON A CE QUE LES DEUX REGIONS ET TOUS LEURS ÉTATS MEMBRES PUISSENT OBTENIR LES AVANTAGES ESCOMPTES.
